

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 28 MAI 2019

1°) Approbation des comptes rendus des séances du 23 avril et du 6 mai 2019

Les comptes rendus des séances du 23 avril et du 6 mai sont approuvés à l'unanimité.

2°) Intercommunalité

2.1. – Compte-rendu conseil communautaire du 24.04.2019

Monsieur le Maire expose les principaux points abordés lors du conseil communautaire du 24 avril 2019. Pas d'observations de l'assemblée.

3°) Finances

3.1. – Travaux de réfection du drainage du terrain de football honneur : sollicitation d'une subvention auprès de la Fédération Française de Football

Monsieur le Maire rappelle que lors de sa dernière séance, le conseil municipal a approuvé l'analyse des offres classant 1^{ère} l'offre de l'entreprise Guy LIMOGES pour un montant de 52 519,84€ HT.

Dans le cadre de ce projet, une subvention peut être sollicitée auprès de la Fédération Française de Football dans le cadre du F.A.F.A (Fonds d'aide au Football Amateur).

Monsieur le Maire présente le plan de financement de l'opération comme suit :

Montant Prévisionnel des travaux : 56 000€ HT soit 67 200€ TTC

Autofinancement : 56 000€

Fédération Française de Football (Fonds d'aide au Football Amateur) : 11 200€

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents le conseil municipal :

- **SOLLICITE** auprès de la Fédération Française de Football une subvention de 11 200€ correspondant à 20% des travaux HT de réfection des drainages du terrain de football honneur

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à l'exécution de cette demande.

4°) Urbanisme et Travaux

4.1. – Programme de voirie en agglomération : convention de groupement de commandes pour les travaux de réhabilitation des réseaux d'eaux pluviales Rue Le Pot et Rue Gautron

Dans le cadre de la réalisation de ces travaux, il est proposé à la commune de constituer avec la CCPA un groupement de commandes.

L'intérêt principal étant d'optimiser l'achat sur ce type de prestation puisque les travaux de réseaux (assainissement de compétence communautaire) et eaux pluviales seront réalisés simultanément par une même entreprise.

Après en avoir discuté, à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal :

- **DELIBERE** favorablement pour la constitution d'un groupement de commandes avec la Communauté de Communes du Pays des Achardeux relatif à la réhabilitation des réseaux d'eaux usées et eaux pluviales des Rues Gautron et Le Pot

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention constitutive du groupement et tous documents s'y rapportant.

4.2 – Point dossiers en cours

*** Programme de Voirie en agglomération 2019 :**

Avant-projet sommaire relatif à l'aménagement des stationnements et circulation au sein du complexe sportif :

Monsieur le Maire présente 2 scénarios d'aménagement. Les conseillers font part de leurs observations en déclinant les avantages et inconvénients de l'une ou l'autre de ces propositions.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de se prononcer définitivement sur ce point lors de la prochaine séance afin de respecter les délais de réalisation des futurs travaux, ceux-ci étant liés à la réalisation du club-house de tennis et du city-stade.

Pour ce projet, le maître d'œuvre sera consulté rapidement pour réaliser un chiffrage des scénarios présentés. Cela permettra également d'affiner la réflexion d'un point de vue économique.

Poursuite des réflexions sur l'espace Clémenceau : A l'instar de l'APS relatif aux stationnements et à la circulation au complexe sportif, Monsieur le Maire présente aux conseillers 2 scénarios d'aménagement.

Ceux-ci ont été réalisés après concertation des services de l'Agence Routière Départementale. Ils cristallisent la volonté d'interdire toute circulation depuis l'espace commercial vers la rue Clémenceau.

Une réunion avec les commerçants sera prochainement organisée pour leur présenter le projet.

Monsieur le Maire propose également qu'un choix définitif soit arrêté à l'occasion du prochain conseil municipal.

* Rénovation énergétique de la salle des fêtes : Monsieur le Maire présente l'avant-projet définitif de la rénovation énergétique de la salle des fêtes. Le montant des travaux s'élève à 278 000€ HT options incluses.

Après en avoir discuté, à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal :

- **DELIBERE** favorablement pour l'avant-projet définitif de rénovation énergétique de la salle des fêtes pour un montant prévisionnel de 278 000€ HT,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents à intervenir

* Aménagement de Trottoirs quartier de Villedor : Monsieur le Maire rappelle qu'une réunion de concertation a été organisée avec les riverains concernés mi-mai. Un aménagement a été proposé en alternant différents matériaux (enrobé, terre-pierre, sable-chaux). Un réaménagement des espaces verts est également envisagé notamment au niveau de la place. Les travaux sont programmés à l'automne.

* Peupleraie des Fontenelles : Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que l'abattage de la peupleraie était nécessaire, les peupliers étant arrivés à maturité depuis fort longtemps déjà. Cette opération s'inscrit dans une bonne gestion du bois qui est une ressource renouvelable. La zone en cours de travaux est très chahutée, mais le terrain sera nettoyé et une nouvelle plantation sera réalisée. Cette zone classée en N dans le Plu conservera son caractère naturel bien évidemment.

5°) Questions diverses

* **Inscription Concours villes et villages fleuries**

Emmanuel FERRE précise que la commune a procédé à son inscription au concours villes et villages fleuries. Les travaux récents d'embellissement et le développement d'une politique de fleurissement de la commune ont conduit à ce choix.

Ainsi, un jury intercommunal viendra le 4 juin constater les réalisations effectuées.

* **Agenda des manifestations :**

- voyage en Allemagne : we de l'ascension organisé par le Jumelage
- 15 juin : concert estival au Plan d'eau organisé par le comité des fêtes
- 16 juin : IronMan
- 12 juillet : fête communale au Plan d'eau
- 25 juillet : Jaunay'stivals